ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Musee de la marine

Question écrite n° 45522

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les reactions engendrees par l'annonce du transfert du musee de la marine, actuellement installe au palais de Chaillot. Un tel demenagement risque d'avoir des consequences lourdes : dommages considerables pour les bateaux exposes, necessite de tres longues annees de restauration, impossibilite de quitter les locaux actuels sans casser des pieces exceptionnelles ou des murs du palais. il lui demande donc s'il ne serait pas utile d'envisager d'autres solutions plus economiques et moins dangereuses pour les collections.

Texte de la réponse

Le grand passe maritime de la France et l'interet croissant de nos concitoyens pour le patrimoine des gens de mer justifient que notre pays dispose d'un grand musee maritime, heritier des prestigieuses collections constituees depuis le xviiie siecle, actuellement presentees non seulement au palais du Trocadero, mais aussi dans les huit autres musees de la marine et musees navals que l'etablissement public du musee de la marine gere dans les ports du littoral. Cet etablissement public releve, comme le sait l'honorable parlementaire, de la tutelle du ministre de la defense qui a confie a Monsieur Jean-Francois Deniau, ancien ministre et depute du Cher, une mission destinee a « preciser les conditions de transfert et de developpement du musee de la marine au cours des annees a venir ». Le ministre de la culture fait totalement confiance a Jean-Francois Deniau pour faire des propositions qui permettront de doter le musee de la marine de nouveaux espaces et de nouveaux moyens, lui permettant d'assumer son role eminent de lieu de memoire de la grandeur maritime de la France et d'outil de sensibilisation d'un tres large public a notre patrimoine maritime.

Données clés

Auteur : M. Depaix Maurice
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45522
Rubrique : Patrimoine
Ministère interrogé : culture
Ministère attributaire : culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6080
Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6609